

# Comment lire les fiches actions ?

## Action X : titre de l'action

Potentiel de réduction de déchets sur une échelle de 1 sur 4 :

Proposition d'action venant de



Tables rondes organisées  
à l'automne 2019



Service  
déchets



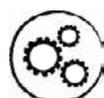
Partenaires  
divers



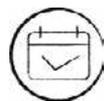
Contexte de l'action : l'action est-elle la continuité d'une action déjà engagée ?  
Dans quel contexte national ou régional s'inscrit-elle ?

Les fiches actions sont réparties en 10 grands axes, représentés par différentes couleurs.

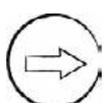
## Objectifs

-  **Enjeux** Les enjeux désignent des concepts parfois abstraits de ce qui se joue pour la collectivité. Les enjeux conditionnent les objectifs.
-  **Objectifs de l'action** Les objectifs sont les buts et les résultats vers lesquels tendent les actions. Ils sont concrets et peuvent être quantitatifs ou qualitatifs.
-  **Publics** Différentes catégories de personnes et structures à qui s'adressent l'action

## Mise en œuvre

-  **Partenaires** Les structures compétentes pour mener à bien l'action.
-  **Calendrier** Déroulé de l'action dans le temps du programme ou par récurrence (1/an)
-  **Budget** Coût de l'action et de sa mise en place

## Résultats

-  **Indicateurs de suivi** Mesurer quantitativement ou qualitativement les résultats des actions afin de les évaluer et de les ajuster pour atteindre les objectifs

# Axe 1 :

## Eco-exemplarité des administrations publiques

Les administrations publiques se doivent de montrer l'exemple sur la prévention des déchets par :

- Les élus et agents et les activités des différents services de la CCBI
- Les élus et agents des 4 communes du territoire
- Les établissements et sites liés à une compétence de la collectivité, des communes et autres établissements publics : locaux de la CCBI et des communes, écoles, complexe sportif du Gouerc'h, crèche, salle Arletty, hôpital, office de tourisme...

# Action 1 : accompagner les acteurs publics vers la prévention des déchets



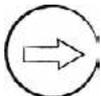
## Objectifs

-  **Enjeux**
  - Montrer que la collectivité s'applique à elle-même les efforts qu'elle demande aux usagers
  - Réduire les quantités de DMA
  - Maîtriser les finances publiques
-  **Objectifs de l'action**
  - Diagnostiquer les déchets produits par les administrations
  - Sensibiliser les élus et les agents à la prévention des déchets
  - Impliquer tous les services
-  **Publics** Elus municipaux et communautaires, agents publics, administrations publiques.

## Mise en œuvre

-  **Partenaires**
  - Mairies : élus municipaux et agents publics
  - CCBI : élus communautaires et agents publics
  - Les établissements publics et sites liés à une compétence de la CCBI et des communes
-  **Calendrier**
  - Diagnostic des déchets produits par les administrations
  - Etablir un plan d'action afin d'établir les outils et bonnes pratiques : charte, édition d'un guide des bonnes pratiques, désignation d'un référent par établissement
  - Sensibilisation et former les différents acteurs publics et choix des thématiques prioritaires
  - Faire perdurer les actions et aller plus loin dans la démarche
-  **Budget** NR

## Résultats

-  **Indicateurs de suivi** Nombre d'actions mises en place

# Action 2 : développer la commande publique responsable



## Contexte :

- 5 à 15 % des déchets des territoires sont produits par les acteurs publics
- X% du budget de la CCBI est dédié à la commande publique
- Les achats publics représentent 20 % du PIB à l'échelle nationale

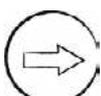
## Objectifs

-  **Enjeux**
- Rendre les collectivités éco-exemplaires dans leur politique d'achats publics
  - Répondre aux obligations réglementaires sur la commande publique responsable en terme d'économie circulaire et ESS
  - Mutualiser certains achats publics entre les différents acteurs publics
-  **Objectifs de l'action**
- Faire un état des lieux de la commande publique
  - Développer et systématiser la commande publique responsable
-  **Publics** Elus municipaux et communautaires, agents publics, administrations publiques

## Mise en œuvre

-  **Partenaires**
- Mairies : élus municipaux et agents publics
  - CCBI : élus communautaires et agents publics
  - Les établissements publics et sites liés aux compétences de la CCBI et des communes
-  **Calendrier**
- Diagnostic des déchets produits par les administrations
  - Etablir un plan d'action afin d'établir les outils et bonnes pratiques
  - Sensibilisation des différents acteurs publics et choix des thématiques prioritaires
  - Faire perdurer les actions et aller plus loin dans la démarche
-  **Budget** NR

## Résultats

-  **Indicateurs de suivi** Nombre de commandes publiques responsables passées

# Axe 2 :

## Communication et sensibilisation auprès des différents publics

Près de 9 Français sur 10 déclarent avoir déjà entendu parler de gestes ou d'actions pour réduire la quantité de déchets ménagers.

La gestion insulaire des déchets et la problématique de l'enfouissement, associé à la forte activité touristique accroît la nécessité d'informer et sensibiliser les différents publics-cibles.

*Source : Élaborer et conduire avec succès un PLPDMA, ADEME (2018)*



La communication et la sensibilisation influencent les changements de comportements individuels et collectifs mais leur impact est trop difficilement mesurable et quantifiable.

C'est pourquoi le potentiel de réduction des déchets n'apparaît pas dans les fiches actions de cet axe.

# Action 3 : mettre en place un plan de communication déchets



## Contexte :

La prévention des déchets est déjà bien visible : 30 articles de presse par an, une page et un groupe Facebook, l'édition de documents de diffusion (Lettre du Tri, Guide du Tri, Mémo du compostage) Il convient de l'organiser dans une stratégie plus générale de la collectivité.

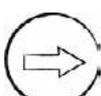
## Objectifs

-  **Enjeux**
  - Planifier la communication de la prévention déchets
  - Faire connaître et valoriser les actions de prévention des déchets de la CCBI sur le territoire (et en dehors du territoire)
-  **Objectifs de l'action**
  - Faire un plan de communication «déchets» (document interne)
  - Communiquer via les canaux existants : presse, Facebook, site internet, Lettre du Tri, diffusion de brochures
-  **Publics**
  - Elus et services de la CCBI, tous les usagers

## Mise en œuvre

-  **Partenaires**
  - Services de la CCBI
  - Agence de communication *Scoop communication*
-  **Calendrier**
  - Concerter les élus afin de définir une stratégie de communication
  - Elaborer annuellement un plan de communication
  - Evaluer annuellement le plan de communication
-  **Budget**
  - *Impression et distribution de deux Lettres du Tri par an : 1200 euros*
  - Impression de brochures : de 500 à 1000 euros par an

## Résultats

-  **Indicateurs de suivi**
  - Nombre d'articles de presse
  - Nombre de «followers» et publications sur Facebook
  - Nombre de supports de communication distribués
  - Nombre de vues sur le site internet

# Action 4 : animer des moments forts et sensibiliser à la prévention des déchets



Contexte :

La CCBI mène un bon nombre d'actions depuis 2015 : stands de sensibilisation, visites de l'ISDND, ateliers zéro déchet, zones de gratuité, conférences, projections... Certains rendez-vous deviennent des incontournables de la prévention des déchets.

Depuis 2019, un catalogue d'animations scolaires, en partenariat avec le CPIE, est proposé aux 5 écoles.

## Objectifs



Enjeux

- Informer et sensibiliser les publics sur la gestion et prévention des déchets
- Rendre visible les actions de la CCBI
- Renforcer les liens avec les acteurs de la prévention déchets à Belle-Île



Objectifs de l'action

- Animer des stands, ateliers, visites, organiser des conférences, projections...
- Sensibiliser le plus grand nombre par une diversité d'actions
- Ancrer durablement les actions lors de semaine thématique (ex : SERD)



Publics

Résidents principaux et secondaires, scolaires, population touristique

## Mise en œuvre



Partenaires

- Services de la CCBI : déchets, espaces naturels...
- Associations : CPIE, Valorise, Collect'île, de la Terre à la Casserole...
- Intervenants et prestataires divers
- ADEME, Région Bretagne



Calendrier

Animations dans le cadre du catalogue <i>Nature et Déchets</i>	année scolaire
Sensibilisation des publics secondaires et touristiques : stands marchés, fêtes et festivals, accueils postés, visites d'ISDND	5 stands + 4 visites / an
Animations pour les publics insulaires : animations pendant les semaines thématiques (ex : SERD), stands, visites de sites, conférences, projections, spectacles, zone de gratuité...	10 animations / an
Communiquer via divers canaux de diffusion : site internet, Facebook, Lettre du tri, articles de presse, distribution de brochures	Toute l'année à chaque évènement

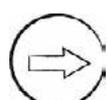


Budget

*Budget à définir annuellement*

- Prestations : de 200 à 1500 euros / an
- Achat matériel animation : 200 à 1500 euros / an

## Résultats



Indicateurs de suivi

- Nombre d'animations
- Nombre de personnes touchées

# Axe 3 :

## Lutte contre le gaspillage alimentaire

En amont du compostage des biodéchets alimentaires, il faut intervenir sur la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Le gaspillage alimentaire est défini comme toute nourriture destinée à la consommation humaine qui, à une étape de la chaîne alimentaire, est perdue, jetée, dégradée.

Au niveau mondial, la FAO estime à un tiers la quantité de nourriture produite et perdue, jetée ou gaspillée entre le champ et l'assiette.

En France, 10 millions de tonnes de produits alimentaires sont perdus ou gaspillés pour l'alimentation humaine chaque année, ce qui correspond à :

- 16 milliards d'euros
- 15,3 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub>

*Source : Élaborer et conduire avec succès un PLPDMA, ADEME (2018)*

La loi Garot (2016) introduit une hiérarchie des actions à mener en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire. Elle donne la priorité à la prévention, puis aux débouchés en alimentation humaine par le don (obligation de mettre en place une convention de don à des associations pour les magasins de plus de 400m<sup>2</sup>) ou la transformation. Viennent ensuite la valorisation en alimentation animale et énergétique. La destruction est envisagée en dernier recours.

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (2020) renforce les dispositions en fixant des objectifs chiffrés concernant la réduction du gaspillage alimentaire :

- 50 % entre 2015 et 2025 dans la distribution alimentaire et de la restauration collective
- 50 % entre 2015 et 2030 dans les domaines de la consommation, de la production, de la transformation et de la restauration commerciale.

# Action 5 : accompagner les acteurs de la restauration collective dans la réduction du gaspillage alimentaire

## Contexte :

Le restaurant scolaire intercommunal accueille 220 enfants par jour. En 2019, son marché d'approvisionnement de denrées alimentaires a été renouvelé. La moyenne des campagnes de pesées se maintient autour des 47g/repas/enfant, soit bien en dessous de la moyenne nationale estimée à 115g/repas/enfant dans la restauration scolaire.

En 2019, une table de tri et un composteur ont été mis en place et les agents ont été formés.

## Objectifs

-  **Enjeux**
  - Faire en sorte que le restaurant scolaire intercommunal soit eco-exemplaire
  - Essaimer les pratiques vertueuses chez les autres acteurs de la restauration collective : scolaire mais aussi dans divers centres d'accueil et de vacances
-  **Objectifs de l'action**
  - Réduire le gaspillage alimentaire
  - Favoriser les produits en circuits courts, les fruits et légumes de saison et issus de l'agriculture biologique
-  **Publics**
  - Agents des restaurants collectifs
  - Elèves et divers convives

## Mise en œuvre

-  **Partenaires**
  - Restaurant scolaire intercommunal et autres restaurants collectifs
  - Pays d'Auray
  - Associations locales
  - ADEME et Région Bretagne
-  **Calendrier**
  - Première semaine de pesée au premier trimestre de chaque année scolaire
  - Mise en place d'action de prévention du gaspillage
  - Seconde semaine de pesée au dernier trimestre de chaque année scolaire
-  **Budget**
  - Animations sur le gaspillage alimentaire : 200-400 euros
  - Achat matériel : peson, table de tri, composteur, outils de sensibilisation

## Résultats

-  **Indicateurs de suivi**
  - résultat des pesées : différence entre les quantités de nourriture gaspillées entre les deux semaines de pesées
  - résultats qualitatifs : fournisseurs en agriculture locale et biologique

# Action 6 : accompagner les acteurs de l'alimentaire dans la réduction du gaspillage alimentaire



## Contexte :

Les deux grandes surfaces de l'île mettent progressivement en place des actions afin de se mettre en conformité par rapport à la législation sur les invendus alimentaires concernant les commerces de plus de 400m<sup>2</sup>. Depuis quelques années, les DLUO et DLC à dates proches sont vendues en réduction et depuis 2019, les applications pour «sauver» les invendus sont disponibles dans 3 commerces bellilois.

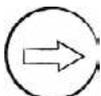
## Objectifs

-  **Enjeux**
  - Agir à l'échelle de la distribution pour réduire le gaspillage
  - Faire prendre conscience des enjeux environnementaux et économiques du gaspillage alimentaire
-  **Objectifs de l'action**
  - Accompagner les acteurs dans la réduction du gaspillage alimentaire
  - Sensibiliser les consommateurs au gaspillage alimentaire
  - Respecter les obligations réglementaires sur les invendus alimentaires
  - Généraliser la pratique du «doggy bag» chez les restaurateurs
-  **Publics**
  - Résidents principaux et secondaires
  - Commerces de distribution, métiers de bouche

## Mise en œuvre

-  **Partenaires**
  - Commerces de distribution, métiers de bouche
  - Too good to go, Phenix
  - Associations locales : les Restos du cœur, Collect-île
  - CCI/CMA
-  **Calendrier** Rencontrer annuellement les acteurs de la distribution pour suivre leur démarche
-  **Budget** NR

## Résultats

-  **Indicateurs de suivi**
  - Tonnages des aliments gaspillés par la grande distribution
  - Nombre de produits en DLC/DLUO courtes vendu à prix cassés
  - Nombre d'adhérents et de paniers via les applications spécialisées
  - Nombre de commerce engagés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire

# Axe 4 :

## Gestion de proximité des biodéchets alimentaire sur l'île

Selon la loi (art. R. 541-8 CE), les biodéchets, ou déchets organiques, sont définis par :

- les déchets issus de l'entretien des végétaux de parcs et jardins (axe 6)
- les déchets alimentaires ou de cuisine (déchets de préparation et restes de repas)

À Belle-Île, selon la dernière caractérisation de 2015, ils constituent 35% des ordures ménagères et assimilées, soit moins que la moyenne nationale de 40%.

Il existe différentes techniques de valorisation des biodéchets mais les plus adaptées au territoire sont :

- Le compostage collectif est alimenté et géré par plusieurs personnes au sein d'un quartier ou d'un lotissement, hameau...).
- Le compostage autonome en établissement concerne la restauration collective, restaurants, campings...). L'opération, à la charge de l'établissement, est gérée sous sa responsabilité par des membres du personnel attachés au site.
- Le lombricompostage est un processus de valorisation organique d'intérieur avec exclusivement des vers de terre.

Au delà d'un traitement de 52 tonnes/an, une installation de compostage doit être déclarer en ICPE.

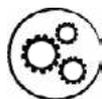
# Action 7 : amplifier la gestion domestique des biodéchets



## Contexte :

- Une première action de distribution a été initiée dans les années 2000. Depuis la nouvelle opération de distribution de 2015, 600 composteurs ont été distribués aux particuliers.
- 20 lombricomposteurs ont été distribués en 2019.
- 17 insulaires ont suivi une formation de guide composteur entre 2016 et 2019 et sont relais de la collectivité sur le terrain.

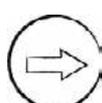
## Objectifs

-  **Enjeux**
  - Anticiper et se conformer à l'obligation de tri à la source des biodéchets en 2023
  - Limiter les coûts de traitement pour la collectivité
  - Faire perdurer et amplifier la pratique du compostage
-  **Objectifs de l'action**
  - Accompagner les usagers dans la pratique du compostage
  - Animer un réseau de guides composteurs
  - Animer des moments forts sur le compostage (semaine nationale du compostage)
-  **Publics**
  - Résidents principaux et secondaires

## Mise en œuvre

-  **Partenaires**
  - Associations : Collect'île, de la Terre à la Casserole, CPIE
  - ADEME, Région Bretagne
  - Réseau des guides composteurs
-  **Calendrier**
  - 1 à 2 fois par mois : proposer des permanences et formations compostage
  - 1 fois/an : campagne de distribution de lombricomposteurs
  - Mars-avril : semaine nationale du compostage
-  **Budget**
  - Achat de 100 composteurs/an : 4500 euros
  - Achat de 10 lombricomposteurs/an : 1100 euros
  - Animations : 200 euros/an

## Résultats

-  **Indicateurs de suivi**
  - Nombre de foyers bénéficiant d'un composteur et lombricomposteurs
  - Nombre de personne participant aux formations compostage et divers événements

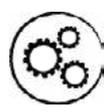
# Action 8 : développer le compostage collectif, en établissement, soutenir la collecte des biodéchets



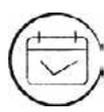
## Contexte :

Le composteur collectif de Haute Boulogne à Le Palais est actuellement le seul sur l'île. Le compostage collectif resterait la solution pour les bourgs et pour les habitants non permanents qui vivent en appartement et pour qui le lombricompostage n'est pas possible (13% des logements sur l'île sont des appartements). Le compostage en établissement concerne actuellement une vingtaine de structures.

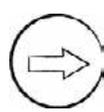
## Objectifs

-  **Enjeux**
  - Anticiper et se conformer à l'obligation de tri à la source des biodéchets en 2023
  - Limiter les coûts de traitement pour la collectivité
  - Faire perdurer et amplifier la pratique du compostage
-  **Objectifs de l'action**
  - Accompagner les particuliers n'ayant pas de possibilité d'avoir un composteur dans la pratique du compostage
  - Soutenir l'association Collect-île dans son activité de collecte des biodéchets des professionnels à vélo
  - Animer des moments forts sur le compostage
-  **Publics**
  - Restaurateurs et hébergeurs
  - Particuliers (résidents principaux et secondaires) n'ayant pas possibilité d'avoir de composteur ou de lombricomposteur

## Mise en œuvre

-  **Partenaires**
  - Restaurateurs et hébergeurs exemplaires
  - Réseau de guide composteurs
  - Association de collecte de biodéchets à vélo Collect'île
-  **Calendrier** Rencontrer annuellement les acteurs de la distribution afin de les accompagner
-  **Budget**
  - Composteurs
  - Subvention Collect'île

## Résultats

-  **Indicateurs de suivi**
  - Nombre de composteurs collectifs
  - Nombre de personnes utilisant les composteurs collectifs
  - Nombre de composteurs en établissement
  - Tonnages de biodéchets estimés

# Axe 5 :

## Promotion du jardinage au naturel

Les déchets verts, ou végétaux, sont considérés comme des biodéchets, ou déchets organiques.

Le jardinage au naturel concerne :

- Les pratiques de gestion domestique des biodéchets qui permettent un emploi des biodéchets au jardin : compostage, paillage, broyage
- Des pratiques de jardinage visant l'équilibre naturel du jardin, moins d'intrants et une meilleure résistance aux maladies : reconstitution des sols par apport de compost et absence de labour, fabrication d'engrais et de produits de traitement naturels, la présence favorisée d'espèces végétales ou animales « auxiliaires », plantation de variétés adaptées au sol et au climat, recherche d'économie d'eau.

Le brûlage domestique des déchets de jardin est toujours pratiqué, malgré son interdiction et ses effets nocifs pour la santé. Réduire la quantité de déchets dangereux, et réduire leur nocivité en favorisant le recours à des alternatives non toxiques sont également des enjeux forts.

# Action 9 : encourager à la valorisation des végétaux in situ



## Contexte :

Les apports de végétaux en déchèterie explosent chaque année, ainsi que les coûts de traitement pour la collectivité. Le co-compostage permet une valorisation locale mais reste fragile en fonction du nombre d'agriculteurs partenaires.

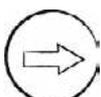
## Objectifs

-  **Enjeux**
  - Empêcher le brûlage et améliorer la qualité de l'air
  - Développer les pratiques vertueuses de jardinage au naturel
  - Limiter les coûts de traitement pour la collectivité
-  **Objectifs de l'action**
  - Réduire les apports de végétaux en déchèterie et les coûts de traitement
  - Favoriser les essences végétales locales à croissance lente
  - Encourager le compostage, le broyage, le mulching et le paillage
  - Essaimer les bonnes pratiques de jardinage au naturel chez les particuliers
-  **Publics**
  - Résidants principaux et secondaires
  - Professionnels qui produisent des végétaux
  - Services techniques des collectivités
  - Paysagistes

## Mise en œuvre

-  **Partenaires**
  - Paysagistes
  - Associations : de la Terre à la Casserole, CPIE, Collect-Île, Air Breizh
  - Réseau de guides composteurs
-  **Calendrier**
  - Printemps - automne : animation de stands à la déchèterie et divers événements
-  **Budget** NR

## Résultats

-  **Indicateurs de suivi**
  - Nombre de prêt du broyeur électrique prêté par la CCBI
  - Nombre de composteurs distribués
  - Nombre de paysagistes dans une démarche exemplaire
  - Nombre de jardins dans une dynamique

# Action 10 : favoriser les bonnes pratiques de jardinage au naturel



## Contexte :

Au delà du compostage, broyage et paillage, le jardinage au naturel promeut la plantation d'espèces végétales adaptés au sol et au climat, l'accueil de la biodiversité, l'utilisation raisonnée de l'eau et les alternatives naturelles aux pesticides et engrais.

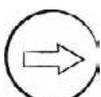
## Objectifs

-  **Enjeux**
  - Eviter le brûlage
  - Développer les pratiques vertueuses de jardinage au naturel
  - Limiter les coûts de traitement pour la collectivité
-  **Objectifs de l'action**
  - Réduire les apports de végétaux en déchèterie et les coûts de traitement
  - Favoriser les essences végétales locales à croissance lente
  - Essaimer les bonnes pratiques de jardinage au naturel chez les particuliers
-  **Publics**
  - Résidants principaux et secondaires
  - Professionnels qui produisent des végétaux
  - Services techniques des collectivités
  - Paysagistes

## Mise en œuvre

-  **Partenaires**
  - Paysagistes
  - Associations : de la Terre à la Casserole, CPIE, Collect-Île
  - Réseau de guides composteurs
-  **Calendrier**
  - Printemps - automne : animation de stands à la déchèterie et divers évènements
  - 1/an : organiser un évènement
-  **Budget** NR

## Résultats

-  **Indicateurs de suivi**
  - Nombre d'évènement en lien avec le jardinage au naturel
  - Nombre de paysagistes dans une démarche exemplaire
  - Nombre de jardin dans une démarche exemplaire

# Axe 6 :

## Allongement de la durée d'usage des objets et matériaux

- La prévention des déchets et l'économie circulaire emploient différents termes à définir :
- Réemploi : toute opération par laquelle des produits ou des composants qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.
  - Réutilisation : utiliser de nouveau des produits, matières ou substances qui sont passés par le statut de déchet, après avoir subi une opération de préparation à la réutilisation (contrôle, nettoyage, réparation, tri).
  - Réparation : remise en fonction d'un bien. (art. L. 541-1-1 CE).
  - Économie de la fonctionnalité : fournir des solutions combinant des biens et des services, centrées sur l'usage et la performance. La location, le prêt et le partage sont des actions peuvent être considérés comme un premier stade de l'économie de la fonctionnalité.

*Source : Élaborer et conduire avec succès un PLPDMA, ADEME (2018)*

# Action 11 : promouvoir la réparation

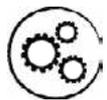


## Contexte :

Une des mesures de la loi AGEC est de faciliter la réparation et favoriser l'utilisation de pièces détachées issues de l'économie circulaire. Le consommateur bénéficiera, lors de l'achat de son produit, d'une information sur la disponibilité ou non des pièces détachées sur des produits d'ameublement et des équipements électroniques et électriques.

Par ailleurs, le label Repar'acteurs de la CMA et permet de communiquer sur les entreprises engagées.

## Objectifs



### Enjeux

- Allonger la durée de vie des produits
- Limiter les apports en déchèterie



### Objectifs de l'action

- Valoriser les acteurs de réparation via le label Repar'acteurs
- Faciliter l'accès aux pièces détachées neuves et d'occasion
- Initier à l'auto-réparation via des ateliers participatifs ou repair café



### Publics

- Professionnels artisans-réparateurs
- Résidents principaux et secondaires

## Mise en œuvre



### Partenaires

- Valorise
- CMA
- Entreprises exemplaires ou labellisées Repar'acteurs



### Calendrier

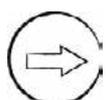
- Entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021 de la mesure sur la réparabilité des objets
- Rencontre annuelle avec les artisans de la réparation
- Ateliers de réparation par an à la ressourcerie



### Budget

NR

## Résultats



### Indicateurs de suivi

- Nombre d'entreprises labellisées Repar'acteurs
- Nombre d'ateliers repair café et de participants

# Action 12 : favoriser le réemploi et la réutilisation des objets



## Contexte :

La ressourcerie a vendu 180 tonnes d'objets en 2019. Acteur phare du réemploi à Belle-Île et partenaire de la CCBI, elle contribue à limiter les apports en déchèterie et à changer les modes de consommation. D'autres structures de réemploi, moins importantes, existent sur le territoire.

## Objectifs

-  **Enjeux**
  - Soutenir les acteurs du réemploi solidaire
  - Encourager et valoriser les initiatives de réemploi
  - Limiter les apports en déchèterie
-  **Objectifs de l'action**
  - Sensibiliser le public à l'intérêt économique, écologique et éthique du réemploi
  - Faire connaître les différents acteurs du réemploi et de la réutilisation
  - Animer un évènement autour du réemploi et de la réutilisation : zone de gratuité
-  **Publics**
  - Professionnels
  - Résidants principaux et secondaires

## Mise en œuvre

-  **Partenaires**
  - Valorise
  - Troc Echange
  - Partenaires de l'ESS
-  **Calendrier**
  - 1 rencontre annuelle avec les acteurs du réemploi
  - Ateliers de customisation organisés à la ressourcerie
  - 1 zone de gratuité/an
-  **Budget**
  - Organisation zone de gratuité : 500-1000 euros/an
  - Soutien aux associations : à définir annuellement

## Résultats

-  **Indicateurs de suivi**
  - Tonnage de matériaux réemployés par les différents acteurs
  - Nombre d'ateliers de customisation et de participants
  - Nombre de participants à la zone de gratuité

# Action 13 : soutenir le réemploi et la réutilisation des matériaux, créer une matériauthèque



## Contexte :

La ressourcerie récupère quelques matériaux donnés par quelques professionnels et particuliers mais manque de place. Il existe une dizaine d'artisans et d'artistes à Belle-Île qui travaillent avec des matériaux de récupération. En plus de la création d'une matériauthèque physique ou virtuelle, il serait pertinent de faire le lien entre les usagers et les professionnels avant qu'ils aillent en déchèterie pour se débarrasser de leurs matériaux (notamment bois et ferraille) et les artisans et artistes.

## Objectifs

-  **Enjeux**
  - Soutenir les acteurs du réemploi artisanal et artistique
  - Encourager et valoriser les initiatives de réemploi
  - Réduire les quantités d'encombrants en déchèterie
-  **Objectifs de l'action**
  - Sensibiliser le public à l'intérêt économique et écologique du réemploi
  - Soutenir la création d'une matériauthèque physique ou virtuelle
  - Mettre en place des synergies et développer l'écologie industrielle et territoriale
-  **Publics**
  - Professionnels
  - Résidants principaux et secondaires

## Mise en œuvre

-  **Partenaires**
  - Artistes et artisans du réemploi
  - Valorise
  - Collectif économie circulaire 56
-  **Calendrier**
  - Ateliers de customisation avec le Chtal
  - 1 rencontres par an
-  **Budget**
  - Soutien aux associations : à définir annuellement

## Résultats

-  **Indicateurs de suivi**
  - Tonnage de matériaux réemployés par les différents acteurs
  - Nombre de participants à la zone de gratuité

# Axe 7 :

## Accompagnement au changement de comportement

La consommation responsable est un mode de consommation durable qui vise à mieux satisfaire les besoins des citoyens – consommateurs, grâce à des biens et services plus économes en ressources, moins polluants et contribuant au progrès social, mais aussi grâce à d'autres formes de dispositifs économiques (location, partage, troc, économie collaborative, marché de l'occasion...).

Elle intègre donc les actions qui visent à inciter les consommateurs à acheter en fonction de ses besoins réels, et à acheter mieux, c'est-à-dire des biens et services plus durables et plus respectueux de l'environnement, en particulier au regard des quantités et de la nocivité des déchets produits pendant l'utilisation et la fin de vie de ces biens et services.

Cet axe est à visée plus large que le seul champ des déchets et s'inscrit dans la TEE (transition écologique et énergétique).

*Source : Élaborer et conduire avec succès un PLPDMA, ADEME (2018)*

# Action 14 : accompagner les particuliers dans une démarche d'éco-consommation



Contexte :

Les performances de tri et de prévention des déchets conditionnent en partie l'atteinte des objectifs imposés par la loi AGEC (cf p.X).

L'extension des consignes de tri, la fin progressive de tous les emballages plastiques à usage unique, la tarification incitative, la nécessité de disposer d'une solution pratique de tri à la source de biodéchets avant 2023 sont autant de défis où les collectivités doivent accompagner les changements de comportement individuels.

## Objectifs

-  **Enjeux**
  - Interroger les pratiques de consommation
  - Favoriser le passage à l'action en transition énergétique, écologique et solidaire
  - Atteindre les objectifs fixés par la loi AGEC
-  **Objectifs de l'action**
  - Favoriser les achats en vrac et la consommation d'eau du robinet
  - Faire bénéficier à un maximum d'usagers les diverses opérations
-  **Publics**
  - Résidents principaux et secondaires

## Mise en œuvre

-  **Partenaires**
  - ADEME
  - Associations : Valorise, Collect'île, CPIE
  - Commerces alimentaires de l'île
-  **Calendrier**
  - Automne 2021 : mise à disposition d'un kit de courses zéro déchet
  - 2022 : communication et sensibilisation sur l'extension des consignes de tri
  - Cf Action 4
-  **Budget**
  - Kit de course zéro déchet : 5000 euros

## Résultats

-  **Indicateurs de suivi**
  - Nombre de bénéficiaires des différentes opérations de mise à disposition
  - Nombre de participants aux formations et divers événements

# Action 15 : accompagner les organisateurs d'évènements dans une démarche responsable



## Contexte :

Un événement concentre sur un temps court et dans un environnement parfois fragile, beaucoup de personnes, de matériel et d'énergie. Plusieurs événements sportifs et culturels sont organisés à Belle-Île, le plus souvent en haute saison. Certaines associations mutualisent et se prêtent déjà du matériel, il convient d'étendre et de favoriser les démarches environnementales pour tous les organisateurs.

## Objectifs

-  **Enjeux**
  - Impliquer les organisateurs
  - Amener les événements vers une démarche responsable
-  **Objectifs de l'action**
  - Sensibiliser les participants des événements
  - Accompagner les organisateurs dans la gestion et la prévention des déchets : diagnostic, conseils, communication, prêt de matériel de tri et gobelets réutilisables
  - Réduire les déchets événementiels
-  **Publics**
  - Organisateurs et bénévoles des événements
  - Tissu associatif local
  - Publics des événements

## Mise en œuvre

-  **Partenaires**
  - Associations : collectif des festivals de Bretagne, Tomm'Eo (Belle Ile on Air)
  - Sponsors
  - Prestataires
-  **Calendrier**
  - Automne/hiver : rencontre des organisateurs
  - Printemps : accompagnement dans la gestion et prévention des déchets
  - Été : déroulement de l'évènement
-  **Budget** NR

## Résultats

-  **Indicateurs de suivi**
  - Nombre de participants aux événements
  - Nombre d'actions mises en place par rapport à un référentiel
  - Nombre de points tri
  - Tonnages selon les flux triés

# Axe 8 :

## Réduction des déchets des entreprises et du BTP

Les entreprises sont à l'origine de deux types de déchets :

- Déchets issus de leurs activités : DAE (déchets d'activité économique) hors BTP
- Déchets issus des produits et services mis sur le marché par ces entreprises

Les DEA sont issus de tous les secteurs de production. Ils peuvent être dangereux ou non dangereux. Une partie des DAE est collectée avec ceux des ménages (déchets «assimilés»). Ils sont produits par des entreprises (artisans, commerçants, PME, tertiaire...) et par les établissements publics (administrations, hôpitaux, écoles...).

Les déchets du BTP sont produits par les activités de construction, réhabilitation et déconstruction de tous les acteurs du territoire : particuliers, entreprises de toutes tailles (de l'artisan à la grande entreprise de BTP), collectivités et établissements publics et autres maîtres d'ouvrages (promoteurs, lotisseurs...).

Ces déchets sont de trois types : inertes (la quasi-totalité), non dangereux non inertes, et dangereux. Ils représentent 71,5% de l'ensemble des déchets produits en France.

L'EIT (écologie industrielle et territoriale) s'appuie sur l'étude de la nature, de la provenance et de la destination des flux pour identifier et développer des synergies sur un territoire. L'objectif est d'initier des mutualisations de moyens et de services, du partage d'infrastructures. De la même façon, les déchets des uns peuvent devenir des ressources pour d'autres.

# Action 16 : accompagner les entreprises dans une démarche responsable



## Contexte :

Depuis 2014, la CCBI propose aux professionnels du territoire de s'engager sur la prévention et le tri des déchets via une charte d'engagement. Un diagnostic est réalisé ainsi qu'une formation de sensibilisation du personnel pour les demandeurs. En 2020, afin d'accompagner les professionnels dans de nouveaux engagements, la charte est amenée à évoluer.

## Objectifs

-  **Enjeux**
  - Impliquer les entreprises
  - Favoriser le passage à l'action en transition énergétique, écologique et solidaire
-  **Objectifs de l'action**
  - Accompagner et faciliter l'engagement des entreprises
  - Sensibiliser le personnels des entreprises clients
  - Valoriser l'engagement des entreprises
-  **Publics**
  - Professionnels
  - Clients des entreprises

## Mise en œuvre

-  **Partenaires**
  - Club des entreprises
  - Associations de commerçants
  - Service développement économique
  - CCI / CMA
-  **Calendrier**
  - Tous les ans au printemps : rencontre, diagnostic et signature de la charte
-  **Budget**
  - Réduction de 10% sur la REOM

## Résultats

-  **Indicateurs de suivi**
  - Nombre de professionnels signataires

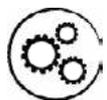
# Action 17 : accompagner les entreprises dans des démarches d'EIT



## Contexte :

L'écologie industrielle et territoriale existe à Belle-Île de façon informelle. Un travail sur la mise en place de synergie est mené dans le cadre du TER.

## Objectifs



### Enjeux

- Faire des déchets des uns des ressources pour d'autres
- Mettre en place des synergies sur le territoire



### Objectifs de l'action

- Diagnostiquer les ressources des entreprises
- Identifier les synergies possibles
- Accompagner leur mise en place



### Publics

- Professionnels

## Mise en œuvre



### Partenaires

- CCI / CMA
- Club des entreprises
- Service développement économique



### Calendrier

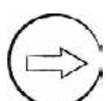
- Diagnostic des déchets/ressources des entreprises
- Mise en œuvres des synergies
- Deux ateliers/groupes de travail thématiques par an



### Budget

NR

## Résultats



### Indicateurs de suivi

- Nombre de synergies réalisées
- Nombre d'entreprises impliquées dans la démarche

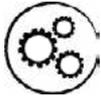
# Action 18 : accompagner les entreprises du BTP



## Contexte :

L'insularité et les coûts élevés du transport maritime des matériaux de construction incite les entreprises du BTP à trouver des solutions sur place. La majeure partie des gravats produits sur l'île, dont ceux apportés en déchèterie, sont valorisés localement. Belle-Île possède également quelques constructions alternatives : bois, carton...

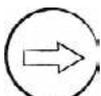
## Objectifs

-  **Enjeux**
  - Respecter les obligations réglementaires
  - Favoriser le réemploi des matériaux lors des travaux de démolition, de rénovation ou de construction.
-  **Objectifs de l'action**
  - Sensibiliser les entreprises au tri et recyclage de leur déchets
  - Contribuer à la prévention qualitative depuis l'éco-conception et l'utilisation de produits moins dangereux
-  **Publics**
  - Entreprises du BTP
  - Maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage
  - Usagers qui souhaitent faire construire ou rénover

## Mise en œuvre

-  **Partenaires**
  - Entreprises et propriétaires exemplaires
  - CCI CMA
  - Fédérations professionnelles du BTP
-  **Calendrier**
  - Diagnostic ressources
  - Rencontres annuelles avec les entreprises du BTP
-  **Budget** NR

## Résultats

-  **Indicateurs de suivi**
  - Nombre de «chantier propres»
  - Tonnages produits sur les chantiers / tonnages valorisés

# Axe 9 :

## Mise en place de la tarification incitative

La tarification incitative consiste à faire payer à l'utilisateur (particulier ou professionnel) le service de gestion des déchets selon la quantité produite. La tarification comporte une part fixe et une part variable en fonction du volume ou du poids de déchets collectés par le service public.

La mise en place de la TI a des effets immédiats sur

- La production d'OMR pour les collectivités en TI est inférieure de moitié à la moyenne nationale : 131 kg/hab./an en moyenne (contre : 269 kg/hab./an).
- La mise en place de la TI sur un territoire permet de réduire en moyenne de 10% les DMA.

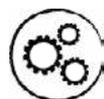
# Action 19 : mettre progressivement en place la tarification incitative



## Contexte :

Afin de réduire significativement les quantités de déchets produits et de répondre aux obligations réglementaires, la CCBI souhaite mettre en place la tarification incitative sur le territoire. La REOM servait jusque là à financer le SPPGD.

## Objectifs

-  **Enjeux**
- Inciter financièrement les usagers à réduire leurs déchets
  - Répondre aux objectifs réglementaires de réduction des déchets

-  **Objectifs de l'action**
- Réduire les quantités d'OMr
  - Favoriser le tri
  - Accompagner les usagers dans la prévention des déchets

-  **Publics**
- Tous les usagers particuliers et professionnels du territoire

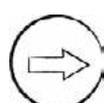
## Mise en œuvre

-  **Partenaires**
- ADEME
  - Bureau d'étude

-  **Calendrier**
- 2021 : étude du système de bacs à déployer sur le territoire
  - 2022-2023 : communication sur la tarification incitative
  - 2023 : facturation à blanc

-  **Budget**
- NR

## Résultats

-  **Indicateurs de suivi**
- Tonnages de déchets détournés
  - Caractérisation des OMr

# Axe 10 : Prévention des déchets marins

Les actions de prévention des déchets menées par les territoires, même si ces derniers ne sont pas en zone littorale, contribuent significativement à la prévention des déchets marins d'origine terrestre.

Les mécanismes de transport des déchets marins (cours d'eau, pluie, courants marins et marées, vent) entraînent une vaste dispersion des déchets. De nombreux acteurs sont donc concernés, tant en aval qu'en amont, de façon parfois inégale : les collectivités du littoral supportent le nettoyage des déchets provenant de sources en amont.

Le Plan biodiversité du ministère de la Transition écologique fixe un objectif ambitieux de zéro plastique rejeté en mer d'ici 2025.

- 80 % des déchets marins sont d'origine terrestre
- 9/10 oiseaux marins ingèrent du plastique
- 97 % des Français jugent les déchets marins comme l'un des deux problèmes environnementaux les plus préoccupants

# Action 20 : sensibiliser les publics à la problématique des déchets marins



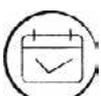
## Contexte :

Belle-Île possède 43 plages et criques. Un ramassage manuel quotidien de déchets est effectué sur la plupart des plages en juillet et août par le service espaces naturels. D'octobre à avril, des bacs à marées sont mis à disposition sur les plages pour initier un ramassage citoyen, en plus du travail des gardes du littoral. En tant que territoire insulaire, il est plus facile à Belle-île de faire prendre conscience de cette problématique.

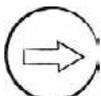
## Objectifs

-  **Enjeux**
  - Préserver l'environnement marin des déchets
  - Communiquer sur les engagements en matière de gestion des espaces naturels
-  **Objectifs de l'action**
  - 
  - Sensibiliser en amont en mettant l'accent sur l'importance de la prévention
  - Réduire les déchets plastiques sur les plages
-  **Publics**
  - Tous les usagers particuliers et professionnels du territoire

## Mise en œuvre

-  **Partenaires**
  - Mairies
  - Service espaces naturels
  - Professionnels
  - Associations
-  **Calendrier**
  - 2021: signature de la charte «*plage sans déchet plastique*» par les mairies et déploiement des actions
  - Été-automne : sensibilisation des divers usagers de la plage
-  **Budget** NR

## Résultats

-  **Indicateurs de suivi**
  - Nombre d'actions réalisées